

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE OU DE LA COMMISSION PERMANENTE

SCHEMA D'ORGANISATION SANITAIRE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

2003-2007

INTRODUCTION

1 - Principes généraux et enjeux du schéma d'organisation sanitaire

Etre en bonne santé est une priorité essentielle pour chaque être humain. Mais le bon état de santé de la population est aussi un enjeu fondamental pour toute la société car il favorise le dynamisme social et économique, facteur de progrès pour la collectivité. Ainsi, chacun a le devoir de participer au maintien de son capital santé et au bien-être physique, mental et social de toute la société.

L'état de santé d'une population résulte d'une conjonction de déterminants multiples issus de l'environnement général comme du dispositif spécifique de santé. En effet, toute action tendant à améliorer la satisfaction des besoins de la population dans les domaines de l'hygiène de vie (adduction d'eau potable, habitat, éducation, alimentation...), de l'hygiène du milieu (lutte contre les nuisances), ou de la protection sociale, a un impact sur la santé des individus. Les interventions du système de soins participent à l'amélioration de l'état de santé de la population.

Les pouvoirs publics s'engagent résolument en Polynésie française vers la prévention et la promotion de l'état de santé de la population tout en favorisant la prise en charge des problèmes de santé et la réinsertion des patients. La politique publique en la matière est fixée par le plan pour la santé 2001-2005 dont la dimension opérationnelle est constituée par les programmes de prévention d'une part et le schéma d'organisation sanitaire d'autre part (figure 1).

Dans le cadre des grandes orientations de ce plan, le schéma d'organisation sanitaire a pour but d'adapter l'offre de soins aux besoins et aux attentes des populations par la prise en compte des progrès médicaux, et par une répartition optimale des ressources disponibles. Arrêté pour une période de cinq ans, le schéma d'organisation sanitaire est toutefois révisable à tout moment selon les besoins.

Ce premier schéma d'organisation sanitaire constitue également, dans la perspective de l'ouverture du nouveau

Centre hospitalier territorial en 2005, un outil de référence pour les acteurs de santé et les décideurs, afin de favoriser l'évolution du système de soins vers un système mieux organisé et plus efficient.

Compte tenu de la situation géographique particulière de la Polynésie française, des problèmes spécifiques de santé publique, mais aussi parce qu'il ambitionne de traiter la question de l'offre de soins dans sa globalité (hospitalière et ambulatoire), et dans ses dimensions préventive, curative et de réinsertion, le schéma d'organisation sanitaire représente un projet particulièrement ambitieux.

L'ambition du schéma d'organisation sanitaire est également de placer l'usager au cœur du système de soins, car il aspire de plus en plus à être écouté, informé, et acteur de sa santé. L'information de l'usager, l'incitation à sa responsabilisation et à son implication dans la gestion de son patrimoine santé, l'humanisation de notre système de soins et l'utilisation à bon escient des structures de soins sont autant d'enjeux importants à prendre en compte pour les évolutions nécessaires des années à venir.

FIGURE 1

2 - Méthologie d'élaboration du schéma d'organisation sanitaire

Les travaux d'élaboration du schéma d'organisation sanitaire ont été pilotés par la direction de la santé, avec la préoccupation constante d'une large concertation avec les professionnels de santé. Les recommandations du second plan pour la santé 2001-2005 d'une part, les constats communément admis par les professionnels et les décideurs sur les insuffisances du dispositif actuel d'autre part, ont permis d'orienter fortement les travaux du schéma.

La réalisation d'un schéma d'organisation sanitaire est un moment privilégié :

- de concertation entre professionnels et d'élaboration de stratégies communes des acteurs au service des priorités de santé ;